

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

SEANCE DU : **DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX**

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 14
Nbre de procurations : 02
Nbre de membres votants : 16
Date de convocation : 06 décembre 2022
Date de publication : 19 décembre 2022

Président de séance : Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Jacqueline MANGIN

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, GRAVIER Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle
MM CUNIET Jean-Pierre, GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

M. DRUET Timothée à M. GOMET Nicolas
Mme GRUET Justine à Mme DRAY Frédérique

Excusé sans procuration de vote :

M. CIGLIA Fabrice

N : 22.12.12.40

OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

Vu le Code Général de la Fonction Publique (articles L231-1 à L231-4),

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, fixant les conditions et modalités de sa mise en œuvre,

Vu l'avis du Comité Technique commun en date du 25 novembre 2022,

Le rapport social unique rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines. Il présente les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux rémunérations, aux conditions de travail – hygiène et sécurité, à la formation et aux droits sociaux.

Le rapport figurant en annexe présente les données du CCAS de la Ville de Dole pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport social unique 2021 présenté en annexe pour le CCAS de la Ville de Dole.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

* Sous-préfecture,

*Trésorerie Principale,

* Direction des Ressources Humaines,

* C.C.A.S. (2).

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Baptiste GAGNOUX

